

# Phase 0 : Le parcours des inscriptions

Article mis à jour le 13 octobre 2022

## Rédaction du dossier d'inscription

1. Le jeune remplit son dossier d'inscription en ligne depuis le lien : <https://moncompte.snu.gouv.fr/inscription> son dossier passe en **statut en cours**.
2. Le jeune valide son dossier (informations et documents), et son représentant légal donne son consentement, son dossier passe en attente de validation

## Etude du dossier d'inscription

3. Le référent départemental instruit le dossier du volontaire, selon [les conditions d'inscription](#) :
  - Le dossier est validé : statut "Validée"
  - Le dossier est refusé : statut "Refusée" et le référent indique les raisons du refus
  - Le jeune doit apporter des modifications ou compléter son dossier : statut "En attente de correction"
4. Si le dossier est validé mais qu'il n'y a plus de places disponibles, l'inscription du volontaire est inscrite sur "liste complémentaire".  
*En cas de désistement, le volontaire est informé par mail de l'ouverture d'une place et son statut devient : Validée.*

## Après les inscriptions

5. Si l'inscription du volontaire est validée, alors l'accès à la Phase 1 est rendu disponible sur son espace volontaire.

❓ EN SAVOIR PLUS :

👍 [A qui s'adresse le SNU ?](#)

❓ [Est-ce que le SNU est obligatoire ?](#)

🌲 Découvrir la phase 1 : [l'organisation du séjour de cohésion](#)